



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Buvette Eugénie – Panneaux info sur le projet – A.C.A. ARCHITECTES

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

**VU** la proposition de l'entreprise A.C.A. ARCHITECTES, en date du 02/09/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir la réalisation de panneaux d'information sur le projet de restauration de la buvette Eugénie de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise A.C.A. ARCHITECTES sise 41 avenue Albert et Elisabeth à 63000 Clermont-Ferrand, est retenue pour la réalisation de panneaux d'information sur le projet de restauration de la buvette Eugénie de la ville de Royat, pour un montant de 1 297.00 € HT soit **1 556.40 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- A.C.A. ARCHITECTES
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 07/11/2024

**Le Maire,**

**Marcel ALEDO**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Architecture Conservation et Aménagement  
**A.C.A. Architectes & Associés**  
s.a.r.l. d'architecture au capital de 10000 €uros

Mairie de Royat  
46 bd Barrieu  
63 130 Royat

Clermont-Ferrand le 02 Septembre 2024

## DEVIS

OBJET : Réalisation de panneaux d'information sur le projet de restauration de la buvette Eugénie (ISMH)  
**Royat (Puy de dôme)**

### Comprenant :

- Présentation du travail réalisé (EDL, historique, diagnostic)
- Communication sur les enjeux mémoriels et touristiques du projet
- Synthèse du plan de financement mené par la mairie et communication au sujet de l'ouverture du système de mécénat.
- Réalisation de maquettes soumises à validation par la Mairie
- Impression sur support pérenne de trois panneaux rigides à fixer compris œillets de fixation

*Fixation des panneaux non comprise dans la présente prestation, à la charge du client.*

|                     |   |                      |                       |
|---------------------|---|----------------------|-----------------------|
| Montant forfaitaire | : | <b>Montant HT :</b>  | <b>1 297.00 euros</b> |
|                     |   | <b>TVA 20 % :</b>    | <b>259.40 euros</b>   |
|                     |   | <b>Montant TTC :</b> | <b>1 556.40 euros</b> |

Bon pour accord  
Le maître d'ouvrage

Bon pour accord  
le maître d'œuvre



*Lisa Jumeau*

*A régler*

**Architecture Conservation et Aménagement**  
**A.C.A. Architectes & Associés**  
s.a.r.l d'architecture au capital de 10000 euros

Mairie de Royat  
46 bd Barrieu  
63 130 Royat

Clermont-Ferrand le 28 octobre 2024

Mis au Visa  
Le 28 OCT. 2024  
Service :

## Facture CA241007

OBJET : Réalisation de panneaux d'information sur le projet de restauration de la buvette Eugénie (ISMH)  
**Royat (Puy de dôme)**

### Comprenant :

- Présentation du travail réalisé (EDL, historique, diagnostic)
- Communication sur les enjeux mémoriels et touristiques du projet
- Synthèse du plan de financement mené par la mairie et communication au sujet de l'ouverture du système de mécénat.
- Réalisation de maquettes soumises à validation par la Mairie
- Impression sur support pérenne de trois panneaux rigides à fixer compris œillets de fixation

*Fixation des panneaux non comprise dans la présente prestation, à la charge du client.*

|                       |                      |                       |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Montant forfaitaire : | <b>Montant HT :</b>  | <b>1 297.00 euros</b> |
|                       | <b>TVA 20 % :</b>    | <b>259.40 euros</b>   |
|                       | <b>Montant TTC :</b> | <b>1 556.40 euros</b> |

Arrêté à la somme de :

Mille cinq cent cinquante six euros et quarante centimes

*Valeur en votre aimable règlement*

**A.C.A. Architectes**  
41 av. Albert Einstein 63000 CLERMONT  
Tél. 04 73 98 50 98 - Fax 04 73 54 44  
E-mail : aca-architectes@wanadoo.fr  
www.aca-architectes.com

Facture éditée au 28 octobre 2024: Mentions légales obligatoires : Règlement intermédiaire ou solde par chèque ou par virement à 30 jours date de la facture soit le 29 novembre 2024. Pas d'escompte en cas de paiement à une date antérieure à la facture. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu, en application de l'article L. 441-6 du code de commerce au paiement de plein droit par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement des sommes dues de 40 euros par facture.